



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 19 décembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 13 décembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	M. Nicolas BOURNY	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Charles ROZOY	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Lydie CHAMPION
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Adrien GUENE
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.
Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Alain HOUPERT	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Édouard CAVIN	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. François NOWOTNY	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	M. Jean-Claude DECOMBARD pouvoir à M. Charles ROZOY
M. Damien THIEULEUX	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Noëlle CABBILLARD	M. François HELIE pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Entrée de Dijon Métropole au capital de BATIFRANC

Batifranc, créé en 1983 est une SA dont l'activité principale est le financement de l'immobilier d'entreprise en crédit-bail. Elle a développé depuis quelques années une activité de bailleur pour les entreprises en particulier en investissant dans des bureaux. Son capital est composé aujourd'hui de 605 745 titres pour une valorisation 9 691 920 €.

Les actionnaires principaux, sont le Conseil régional (41,7 %) et les établissements régionaux de crédit (Caisse d'Épargne et Banque des territoires sont à 33 %). Un seul EPCI, l'agglomération du Pays de Montbéliard, dispose d'une présence historique avec 1,92 % des parts.

Suite à la loi NOTRÉ, les Conseils Départementaux sont sortis de Batifranc. Le Conseil régional a repris leurs parts, et en profite pour proposer aux 116 EPCI de la région BFC d'entrer au capital pour favoriser l'ancrage territorial de cet investisseur institutionnel de proximité.

D'ici fin 2019, 4 EPCI devraient officialiser leur entrée au capital :

- Grand Besançon : 2 %
- CC Arbois-Poligny-Salins : 0,14 %
- Grand Dole : 0,04 %
- CC de Vesoul : 0,02 %

Des discussions sont en cours avec d'autres intercommunalités comme Tonnerre, Beaune et la CC Plaine-Dijonnaise...pour une entrée au capital courant 2020.

Pour mémoire, Batifranc est déjà intervenu sur le territoire de Dijon Métropole en participant aux opérations suivantes : Pharm'Image, le Village by CA sur la CIGV, la réhabilitation de la Tour Sigma, Oncodesign, Crossject,...

Batifranc se veut être un outil au service des collectivités. C'est un opérateur de proximité, qui peut faire preuve de souplesse et de rapidité de décision sur des opérations où les grands comptes interviennent difficilement. Il a la capacité à motiver les acteurs nationaux pour des opérations d'envergures (par ex. Batifranc a pris le leadership d'un pool d'investisseurs pour mener à bien la réhabilitation très attendue de la Tour Mercure à Dijon, devenue Tour Sigma).

Compte tenu de ces atouts, il vous est proposé d'entrer au capital de Batifranc à hauteur de 2 %.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** la décision d'entrer au capital de Batifranc à hauteur de 2 % ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à cette entrée au capital de Batifranc.

SCRUTIN : POUR : 72

CONTRE : 0

DONT 10 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0